



Le 24 avril 2025

PAR COURRIEL

Accès à l'information
 Édifice Jean-Lesage
 21^e étage
 75, boulevard René-Lévesque Ouest
 Montréal (Québec) H2Z 1A4
Responsable.Acces@hydroquebec.com

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2025-0189

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 14 avril 2025 et indiquant vouloir obtenir les documents ou données suivants:

« 1. *La ventilation annuelle des actifs totaux d'Hydro-Québec, par type d'activité (production, transport, distribution), pour les 15 dernières années, soit de 2009 à 2024 inclusivement.*

Si possible, je souhaite obtenir ces données sous forme de tableaux ou fichiers exploitables (ex. : Excel, CSV ou PDF avec tableaux clairs).

2. *Des précisions sur la base d'évaluation utilisée pour le calcul de la Taxe sur les services publics (TSP) appliquée à Hydro-Québec, incluant :*

- *Quels types d'actifs sont inclus ou exclus dans l'assiette de calcul de la TSP ;*
- *Toute distinction entre les actifs liés à la production, au transport ou à la distribution d'électricité ;*
- *Toute modification réglementaire ou administrative apportée à cette base de calcul au cours des 15 dernières années. » (Transcription intégrale)*

Tout d'abord, la charge relative à la taxe sur les services publics (TSP) est présentée dans la note afférente aux états financiers consolidés intitulée « Taxes » dans nos rapports annuels.

Relativement au point 1 de votre demande et à la première puce de votre point 2 (types d'actifs inclus), vous trouverez ces informations à la note afférente aux états financiers consolidés s'intitulant « Immobilisations corporelles » dans nos rapports annuels, lesquels sont disponibles sur notre site Web accessible aux adresses suivantes :

- <https://www.hydroquebec.com/documents-donnees/publications-officielles/> (années 2024 à 2012)
- <https://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/rapport-annuel-2011.pdf>
- <https://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/rapport-annuel-2010.pdf>
- <https://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/rapport-annuel-2009.pdf>

Relativement à la première puce de votre point 2 (types d'actifs exclus), voici la liste des principaux actifs exclus du calcul de la TSP :

- Tout actif qui n'est pas un bien immeuble au sens du code civil;
- Immobilisations incluses au rôle foncier d'une municipalité;
- Immobilisations hors Québec;
- Immobilisations en cours (non en service).

Relativement à la seconde puce de votre point 2, le calcul de la TSP ne comporte aucune distinction entre les actifs liés à la production, le transport ou la distribution d'électricité pour les années visées.

Concernant la dernière puce de votre point 2, les deux modifications législatives relativement à la TSP qui sont intervenues au cours des 15 dernières années figurent aux communiqués émis par les autorités provinciales ci-dessous, lesquels sont accessibles aux adresses suivantes :

- Section 4.2 - Hausse du taux de la TSP en 2027:
https://www.finances.gouv.qc.ca/Budget_et_mise_a_jour/budget/documents/Budget2526_RenseignementsAdd.pdf
- Section 6 - Précisions sur certains actifs assujettis à la TSP à partir de 2016:
https://www.finances.gouv.qc.ca/documents/bulletins/fr/bulfr_2015-8-f-b.pdf

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents,

Sébastien Dutil
Conseiller – Régie d'entreprise et Accès à l'information

p. j.